

ORGANISATION DES

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans un contexte sanitaire et économique dégradé, le départ en PFMP des élèves de la voie professionnelle est rendu plus difficile que les années précédentes (fermetures d'entreprises, refus ou impossibilité d'accueillir des stagiaires...).

Dès le printemps dernier, le SNUEP-FSU a alerté le ministère sur cette situation plus que probable. Pourtant, celle-ci n'a pas été anticipée et en urgence, le ministère a diffusé une FAQ sans aucun échange avec les organisations syndicales.

Cette FAQ ministérielle sur les PFMP n'a pas de valeur juridique. Les propositions émises ne respectent pas les prérogatives du Conseil d'administration et contreviennent aux textes réglementaires dont nos statuts.

En proposant des départs au fil de l'eau et des brassages d'élèves importants dans ou hors l'établissement, le ministère nie tout problème sanitaire et prône la désorganisation des établissements.

Dans les établissements, refusons l'aggravation de la crise sanitaire et ne nous laissons pas imposer une dégradation de notre travail et des conditions d'études des élèves.

Calendrier des PFMP = une compétence du CA

Les établissements disposent d'une autonomie concernant l'organisation du temps scolaire (article R421-2 du Code de l'Éducation). Le CA fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement (article R421-20 du Code de l'Éducation).

Le CA doit ainsi fixer les modalités de mise en place des PFMP dont le calendrier. Un·e chef·fe d'établissement ne peut imposer un départ au fil de l'eau ou une PFMP dans les murs avec une autre classe. Contrairement à ce qu'indique la FAQ du ministère, le calendrier annuel des PFMP doit être prédéfini.

Refuser le brassage des élèves : dans le contexte de la crise sanitaire, le ministère propose que des élèves ne partant pas en entreprise en PFMP réalisent celle-ci dans une autre classe. Il propose aussi d'échanger des classes dans l'établissement ou avec d'autres établissements. En dehors du coût de cette dernière solution (nos établissements ont des budgets insuffisants ...), l'ensemble des propositions pousse au brassage des élèves quand le Haut Conseil de la Santé Publique préconise de limiter au maximum les brassages. Une fois de plus, le ministère s'assoit sur la sécurité sanitaire des élèves et des personnels.

Départs décalés de demi-groupes : cette modalité génère des difficultés quant au suivi des élèves par tous les enseignant·es. Pour le SNUEP-FSU, il est nécessaire que tous les élèves d'une même classe partent en même temps en stage car il est difficilement tenable d'effectuer, les cours, les visites et les évaluations.

**FAIRE RESPECTER SES DROITS DONC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES,
C'EST DÉFENDRE SES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Le suivi des PFMP est cadré par notre statut (voir fiche Suivi des PFMP)

Plus d'infos et contacter les sections académiques : snuep.fr/